



## Avis de publication

### MAIRIE DE JASSERON

Monsieur le Maire de Jasseron certifie que le registre des délibérations du Conseil municipal dont la séance s'est tenue le 17 février 2026 a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui à la mairie, située 53 rue Julien Manissier.

Les délibérations suivantes de cette séance ont été télétransmises en préfecture le 18 février 2026 et sont exécutoires à compter des 18 février 2026, date de publication.

Listes des actes publiés :

- délibération n°CM2026.02-04 du 17 février 2026 relative à la candidature de la Commune de Jasseron dans le cadre de l'appel à projet 2026 pour la sécurité des sites culturels (SSC)  
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2026.02-05 du 17 février 2026 relative à l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2026  
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2026.02-06 du 17 février 2026 relative à la création d'emplois permanents au sein de la Commune de Jasseron  
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2026.02-07 du 17 février 2026 relative à la modification du tableau des emplois permanents  
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2026.02-08 du 17 février 2026 relative à la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité  
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2026.02-09 du 17 février 2026 relative à la convention à conclure entre la Commune de Jasseron et la société Enedis dans le cadre des droits de servitudes consentis à Enedis sur la parcelle cadastrée section AD n°739, située rue des Combes Favre à Jasseron  
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2026.02-10 du 17 février 2026 relative à l'incorporation dans le domaine communal d'un bien sans maître  
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2026.02-11 du 17 février 2026 relative à la rétrocession d'une partie de la voirie du lotissement « Le Petit Corvey »  
➡ vote à l'unanimité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 1 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2026.02-12 du 17 février 2026 relative au bilan des acquisitions et cessions foncières 2025

➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

**Avis affiché ce jour dans le lieu indiqué ci-dessus.**

Fait à Jasseron, le 18 février 2026

Sébastien GOBERT,  
Maire



Florian DELRIEU,  
Secrétaire de séance

